



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 30 juillet 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire
Mairie
17, rue de Metz
BP 30
57470 HOMBOURG-HAUT

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration de régularisation administrative d'un étang existant au site « Papiermühle » sur la commune de HOMBOURG-HAUT.
Courrier de non-opposition à la réalisation du projet.

Réf : N° CASCADE : 57-2018-00164

P.J : 1 récépissé de déclaration
1 dossier de déclaration
1 note complémentaire au dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation administrative d'un étang existant au site « Papiermühle » sur la commune de HOMBOURG-HAUT.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **19 avril 2018**
- Date de réception des compléments au dossier : **23 juillet 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00164**
- Dossier réalisé par : le bureau d'études **ARTELIA à SCHILTIGHEIM**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration. Le dossier, ainsi que la note complémentaire ci-joints, seront consultables en mairie. Ils seront également transmis pour information à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller, par mon service.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ADJOINTE A LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Fumagalli', with a long horizontal line extending to the right.

EVA FUMAGALLI

Copie par courriel pour information :

- AFB
23 rue des Garennes
57155 MARLY